



## Déploiement de la fibre optique dans votre commune

Objet : Notification d'une demande de servitude pour le passage des équipements de réseaux de communications électroniques sur propriété privée – article L.48 du code des postes et des communications électroniques (CPCE)

Madame, Monsieur,

Les collectivités territoriales bretonnes se sont associées au sein de **Megalis Bretagne pour déployer un réseau public en fibre optique** sur la commune de SAUZON. La société **Axione** a été choisie pour déployer ce réseau.

Ces équipements sont un préalable indispensable pour permettre aux FAI (Fournisseurs d'accès Internet) de proposer aux particuliers et aux entreprises un accès à de nombreux services tels que l'Internet à Très Haut Débit, la téléphonie, la vidéo ultra haute définition...

Aussi, afin de rendre les logements et commerces de votre quartier éligibles à la fibre Très Haut Débit, le réseau va être installé dans votre rue.

Selon les informations cadastrales en notre possession, votre immeuble est concerné par le passage du réseau.

Afin d'assurer la desserte de votre logement, le déploiement de ce réseau s'effectuera en façade de votre immeuble par le biais :

- D'accroche sur la façade de câbles à fibres optiques de faibles diamètres, diélectriques et n'émettant pas de rayonnements électromagnétiques
- De la pose éventuelle de boîtier(s) de connexion.

Il empruntera, lorsque cela est possible, le cheminement des réseaux éventuellement déjà en place (électricité, téléphone, éclairage public, etc.) et se fera le plus discrètement possible, dans le respect des règles de l'art. Afin **d'équiper gratuitement** votre rue, une convention vous a été transmise par la société Axione. Vous n'avez, à date, pas retourné ladite convention.

Conformément à la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) et plus précisément, aux articles L. 48 et R.20-55 du code des postes et des communications électroniques, une demande de servitude a été déposée auprès des services de la Mairie, permettant l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements du réseaux.

Plus d'informations sur : [www.lafibreourtous.bzh](http://www.lafibreourtous.bzh)

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous notifier le dossier déposé par Axione mandaté par Mégalis en vue d'instaurer une servitude conformément aux dispositions de l'article L. 48 CPCE.

Ce dossier est consultable sur notre site internet :

<https://www.sauzon.fr/index.php/travaux/travaux-pour-installation-de-la-fibre-optique.html>

Vous avez la possibilité de présenter vos observations dans un délai de deux (2) mois courant à compter de la réception du présent courrier, avant l'institution d'une servitude par le Maire au nom de l'Etat.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

A SAUZON, Le 7 octobre 2024



Le Maire,  
Ronan Juhel

Plus d'informations sur : [www.lafibrepourtous.bzh](http://www.lafibrepourtous.bzh)